

Déclaration de la Consumers' Association of Canada (Association des consommateurs du Canada) transmise au Sénat sur un projet de loi « anticonsommateurs »

OTTAWA (28 mai 2014) : Bruce Cran, président de la Consumers' Association of Canada (CAC) a publié le communiqué suivant à la veille du début des travaux d'examen par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce du projet de Loi S-202, *Loi modifiant la Loi sur les réseaux de cartes de paiement (frais d'acceptation d'une carte de crédit)*, parrainée par le sénateur Pierrette Ringuette. Le projet de loi cherche l'intervention du gouvernement sur le marché pour réglementer les frais que paient les commerçants pour l'acceptation des cartes de crédit.

« La CAC est déçue que le Parlement débâte un projet de loi qui vise à enrichir les commerçants au dépens des consommateurs. Les frais que les commerçants paient pour accepter les transactions par carte de crédit sont des coûts d'exploitation normaux que les commerçants décident sciemment d'engager pour améliorer l'expérience de leurs clients. Les commerçants minimisent sans cesse les avantages de l'acceptation des cartes de crédit tout en cherchant des mesures comme le projet de loi S-202 qui transférerait ces coûts à leurs clients.

Chaque fois que les gouvernements ont cédé aux pressions des défenseurs des droits des commerçants et se sont ingérés dans le marché des cartes de crédit pour réduire les frais d'acceptation, aucune économie n'a été transmise aux consommateurs. Au contraire, les détaillants ont empoché ces économies. Pire encore, les consommateurs se sont retrouvés obligés de payer des frais encore plus élevés pour l'usage des cartes de crédit et d'autres services bancaires pour récupérer le manque à gagner d'une autre façon.

La CAC estime qu'il est temps de rappeler au Parlement que les détaillants et leurs diverses associations de lobbying ne parlent pas au nom des consommateurs. Les commerçants qui cherchent à améliorer leur résultat net devraient se concentrer sur le service à la clientèle, pas sur le lobbying pour des mesures qui nuiront aux personnes qui les aident à rester en affaires.

De plus, les commerçants continuent à refuser d'utiliser les outils à leur disposition pour réduire les coûts d'acceptation, comme offrir un rabais aux consommateurs qui acceptent de payer au comptant ou par carte de débit. Nos sondages révèlent que 70 % des consommateurs paieraient probablement au comptant ou par carte de débit plutôt que par carte de crédit si le commerçant leur offrait un rabais. Toutefois, les commerçants n'offrent pas cette option même s'il s'agit d'une solution qui pourrait être facilement mise en œuvre, ne nécessitant aucune intervention gouvernementale, et qui éviterait d'aliéner les clients.

Il est temps que les commerçants cessent de faire campagne pour imposer des politiques « anticonsommateurs » et le Sénat peut leur envoyer un message ferme à cet égard en rejetant le projet de loi S-202.

Personne-ressource :

Bruce Cran, Président, Consumers Association of Canada

604-418-8359